

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

**COMPTES DE
GESTION DU
TRESORIER 2017
BUDGET ANNEXE
DU SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny - GUYON Yoann – HEMON Morgane – DENIEL Baptiste - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Dominique DERVOUÏT à Yannick SELLIN
- Sylvie VERGOS à Sonia DOUX BETHUIS
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 20 mars 2018

Marcelle JAFFREZIC est nommée secrétaire de séance

Monsieur Le Maire indique que le compte de gestion du trésorier met en évidence des résultats conformes au compte administratif.

Le compte de gestion du budget du service de l'assainissement est arrêté de la manière suivante :

Section d'exploitation :

Dépenses : 147 779,20 €

Recettes : 231 926,06 €

Soit un excédent de 84 146,86 €

Section d'investissement :

Dépenses : 4 562,15 €

Recettes : 1 275 142,47 €

Soit un excédent de 1 270 580,32 €

Soit un résultat de clôture de **1 354 727,18 €**

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 12 mars 2018 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du trésorier pour l'année 2017 du budget annexe du service de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 5 avril 2018

LE MAIRE

Olivier BELLEC

